

Séance du conseil du 8 décembre 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 8 décembre 2021, convoquée à 16 h et débutée à 16 h 12, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N^{bre} voix</u>	<u>Nom</u>
Inverness	906	1	Gervais Pellerin
Laurierville	1 335	1	Marc Simoneau
Lyster	1 592	2	Yves Boissonneault
Notre-Dame-de-Lourdes	744	1	Jocelyn Bédard
Paroisse de Plessisville	2 646	2	Jean-François Labbé
Plessisville	6 642	5	Pierre Fortier
Princeville	6 356	5	---
Sainte-Sophie-d'Halifax	600	1	Christian Daigle
Saint-Ferdinand	2 097	2	Yves Charlebois
Saint-Pierre-Baptiste	529	1	Donald Lamontagne
Villeroy	473	1	Roxane Laliberté, substitut

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet, et maire de la ville de Princeville.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
M^e Simon Moffatt-Fréchette, greffier.

**La MRC de L'Érable n'étant pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 885-2021 adopté le 23 juin 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), dont celle du maintien d'une distance d'un mètre entre les personnes présentes, ces dernières sont invitées à assister à la séance par le biais d'une diffusion simultanée sur Zoom. L'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Ainsi, une procédure permettant aux citoyens de transmettre leurs questions écrites avant la tenue de la séance a été publiée préalablement sur le site Internet de la MRC et la séance de ce jour est enregistrée et publiée sur le site Internet de la MRC.*

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour – Adoption
3. Administration
 - 3.1 Comité administratif de la MRC – Nomination des membres
 - 3.2 Comités de la MRC – Nomination des membres
 - 3.3 Office régional d'habitation de L'Érable – Conseil d'administration – Nomination
 - 3.4 Projet de biométhanisation agricole coopérative / Étude de faisabilité (phase 2) – Offre de service de Coop Carbone – Approbation
 - 3.5 Résolution 2021-05-145 – Correction
 - 3.6 Association des producteurs de canneberges du Québec – Demande d'aide financière
 - 3.7 Fonds COVID – Autorisation
4. Ressources humaines
 - 4.1 Politique de prévention et de contrôle du harcèlement psychologique et sexuel au travail et de traitement des plaintes – Adoption
 - 4.2 Aménagement du territoire – Démission – Dépôt

- 4.3 Inspecteur en urbanisme – Embauche – Autorisation
- 4.4 Conseiller aux entreprises – Embauche – Autorisation
- 4.5 Service de développement du territoire – Poste de direction – Embauche – Autorisation
- 4.6 Service du développement du territoire – Ouverture de poste – Autorisation
- 4.7 Conseiller aux entreprises – Embauche – Autorisation
- 4.8 Service de l'ingénierie – Démission – Dépôt
- 4.9 Service de l'ingénierie – Ouverture de poste – Autorisation
- 4.10 Service de l'ingénierie – Ouverture de poste – Autorisation
- 5. Correspondance
 - 5.1 Ministère de la Sécurité publique – Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec
- 6. Divers
- 7. Période de questions
- 8. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Ordre du jour – Adoption

2021-12-377

ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant cependant le point suivant :

- 6.1 Entente intermunicipale relative à l'inspection municipale – Signature – Autorisation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Administration

3.1 Comité administratif de la MRC – Nomination des membres

2021-12-378

ATTENDU les dispositions des articles 123 et suivants du *Code municipal du Québec* (Chapitre 27.1), qui définissent le cadre de constitution et de fonctionnement du comité administratif d'une Municipalité régionale de comté;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de l'Érable a constitué un comité administratif par l'adoption du Règlement numéro 103;

ATTENDU QU'en vertu dudit règlement, le comité administratif de la MRC est composé de cinq membres, dont le préfet et le préfet suppléant;

ATTENDU QUE MM. Pierre Fortier, Donald Lamontagne et Gervais Pellerin mentionnent leur intérêt à faire partie de ce comité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

DE NOMMER les personnes suivantes pour siéger au comité administratif de la MRC pour un mandat de deux ans, se terminant à la séance ordinaire du conseil de novembre 2023 :

- M. Gilles Fortier, préfet, maire de la ville de Princeville (membre d'office);
- M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (membre d'office);
- M. Pierre Fortier, maire de la ville de Plessisville;
- M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste;
- M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Comités de la MRC – Nomination des membres

2021-12-379

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres élus de la MRC devant siéger à un comité de la MRC pour les deux prochaines années;

ATTENDU le tableau présenté par le directeur général pour fins de discussions, lequel précise le mandat de chacun des comités et leur composition;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'APPROUVER la composition des comités de la MRC, effective en date de la présente résolution, et ce, jusqu'à la séance ordinaire du conseil de novembre 2023 :

Administration & politique

- Comité Ressources humaines (*3 maires / Partie 1, Partie 2, Partie 3*)
Yves Boissonneault, Jean-François Labbé et Marc Simoneau
- Comité Évaluation municipale
Yves Charlebois, Pierre Fortier, Gervais Pellerin et Marc Simoneau
- Comité Immobilisations
Gilles Fortier, Jocelyn Bédard et Pierre Fortier
- Comité Ingénierie (*7 maires de l'entente*)
Yves Boissonneault, Éric Chartier, Christian Daigle, Jean-François Labbé, Donald Lamontagne, Gervais Pellerin et Marc Simoneau

Aménagement & développement durable

- Comité d'aménagement (*préfet nommé d'office*)
Gilles Fortier, Éric Chartier, Jean-François Labbé, Gervais Pellerin
- Comité Développement durable
Jocelyn Bédard, Christian Daigle, Pierre Fortier et Gervais Pellerin
- Comité consultatif agricole
Jocelyn Bédard, Yves Boissonneault et Jean-François Labbé
- Comité régional agricole
Jocelyn Bédard, Yves Boissonneault et Jean-François Labbé
- Bureau des délégués (*préfet nommé d'office*)
Gilles Fortier, Gervais Pellerin, Marc Simoneau
- Comité du Parc régional des Grandes-Coulées et de gestion de la forêt publique
Jocelyn Bédard, Éric Chartier et Jean-François Labbé
- Comité Éoliennes (*préfet et maires touchés par le projet*)
Gilles Fortier, Yves Charlebois, Christian Daigle et Donald Lamontagne (ou leur représentant)
- Conseil d'administration de GROBEC
Yves Charlebois
- Conseil d'administration de l'OBV du Chêne
Yves Boissonneault
- Conseil d'administration du CRECQ
Gervais Pellerin

- Conseil d'administration de l'Agence forestière des Bois-Francis
Jean-François Labbé

Développement économique

- Comité Développement économique
Gilles Fortier, Jocelyn Bédard, Yves Boissonneault et Marc Simoneau
- Comité du Fonds régions et ruralité
Jocelyn Bédard, Éric Chartier et Christian Daigle
- Comité d'investissement commun
Gilles Fortier
- Comité Rayonnement (tourisme et culture)
Jocelyn Bédard et Yves Charlebois
- Conseil d'administration de Culture Centre-du-Québec
Jocelyn Bédard

Développement social

- Comité stratégique de développement social
Jocelyn Bédard et Gervais Pellerin
- Comité du projet « Signature »
Yves Charlebois et Jean-François Labbé
- Comité Immigration de l'Érable
Jocelyn Bédard et Gervais Pellerin
- Comité de Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés
Jocelyn Bédard et Gervais Pellerin
- Comité Jeunesse
Jean-François Labbé et Donald Lamontagne
- Comité Transport collectif et adapté
Gilles Fortier, Yves Boissonneault et Yves Charlebois
- Comité ad hoc « Services de santé »
Jocelyn Bédard et Éric Chartier
- Comité ad hoc « Insalubrité »
Jocelyn Bédard

Supralocaux

- Comité Mont Apic
Jean-François Labbé
- Comité Centre aquatique régional de L'Érable
Jean-François Labbé
- Comité Parc linéaire des Bois-Francis
Marc Simoneau

Sécurité publique

- Comité de sécurité publique (*maires des 2 villes nommés d'office*)
Gilles Fortier, Pierre Fortier, Yves Charlebois et Donald Lamontagne
- Comité Sécurité incendie (SSIRÉ)
Yves Boissonneault, Yves Charlebois, Jean-François Labbé, Gervais Pellerin et Marc Simoneau
- Comité du Schéma de couverture de risques incendie et sécurité civile (*maires des 2 villes nommés d'office*)
Gilles Fortier, Pierre Fortier, Éric Chartier et Marc Simoneau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Office régional d'habitation de L'Érable – Conseil d'administration – Nomination

2021-12-380

ATTENDU QUE, conformément à l'article 4 des lettres patentes de l'Office régional d'habitation (ORH) de L'Érable, le conseil d'administration de l'ORH est composé de neuf membres qui sont aussi administrateurs;

ATTENDU QUE cinq de ces administrateurs sont nommés par le conseil de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE, parmi les administrateurs actuels, le mandat de M. Laurier Chagnon et M^{me} Caroline Moreau se termine le 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE le mandat de M. Martin Nadeau se termine le 31 décembre 2021 et que deux postes sont vacants;

ATTENDU QUE le conseil doit nommer trois élus dont le mandat se terminera le 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

DE NOMMER MM. Jocelyn Bédard, Yves Charlebois, et Martin Nadeau au conseil d'administration de l'Office régional d'habitation de L'Érable pour un mandat de trois ans, se terminant le 31 décembre 2024;

QUE les cinq administrateurs nommés par le conseil de la MRC de L'Érable soient les suivants :

- M. Jocelyn Bédard, maire et représentant de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;
- M. Yves Charlebois, maire et représentant de la municipalité de Saint-Ferdinand;
- M. Martin Nadeau, conseiller municipal et représentant de la ville de Plessisville;
- M. Laurier Chagnon, conseiller municipal et représentant de la ville de Princeville;
- M^{me} Caroline Moreau, directrice générale de la Corporation de développement communautaire de L'Érable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 Projet de biométhanisation agricole coopérative / Étude de faisabilité (phase 2) – Offre de service de Coop Carbone – Approbation

2021-12-381

ATTENDU QUE Coop de solidarité Carbone possède une solide expertise dans le développement, la mise en œuvre et l'opération de complexe de biométhanisation agricole, avec la création du premier site de ce genre au Québec (projet de Warwick);

ATTENDU QUE la biométhanisation est un procédé de production de gaz naturel renouvelable et de digestat de qualité, à partir de résidus agricoles et autres cosubstrats;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable travaille depuis plusieurs mois, en collaboration avec la Coop Carbone, à vérifier le potentiel d'opération d'un biométhaniseur agricole coopératif sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a collaboré à la réalisation d'une étude de faisabilité (phase 1) de pré-développement en 2020 en fournissant 250 heures en ressources humaines;

ATTENDU QUE cette démarche a permis de cibler des sites potentiels sur le territoire de la ville de Princeville;

ATTENDU QU'une offre de services révisée en date du 29 octobre 2021 a été déposée par Coop de solidarité Carbone à la ville de Princeville, quant à la réalisation d'une étude de faisabilité dont l'objectif est d'analyser les conditions de viabilité d'un complexe de biométhanisation agricole sur le territoire de Princeville (Phase 2), à l'horizon 2024;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable collaborera audit projet en fournissant les ressources humaines nécessaires pour la coordination de ladite étude de faisabilité sur le territoire de la ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER l'offre de service de Coop Carbone telle que soumise;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC de L'Érable à signer, pour et au nom de la MRC, l'offre de service et tout autre document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 Résolution 2021-05-145 – Correction

2021-12-382

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 19 mai 2021, a adopté la résolution numéro 2021-05-145 retenant notamment les services de la firme Bourassa Brodeur Bellemare sous forme de banque d'heures pour accompagner les membres du conseil de la MRC dans la mise en œuvre des recommandations découlant du diagnostic organisationnel, pour une somme maximale de 3 200 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU la facture numéro 022660 datée du 13 octobre 2021 de Bourassa Brodeur Bellemare au montant de 4 655 \$, expliquant que des heures supplémentaires ont dû être facturées afin de bien accompagner le conseil dans la mise en œuvre des recommandations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER l'appropriation d'une somme de 1 055 \$, plus les taxes applicables, à même le surplus accumulé du Développement économique et de transférer cette appropriation dans les surplus affectés du service d'administration pour laquelle cette dépense sera inscrite;

DE CORRIGER la résolution numéro 2021-05-145 adoptée le 19 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.6 Association des producteurs de canneberges du Québec – Demande d'aide financière

M. le conseiller Pierre Fortier déclare un conflit d'intérêts en lien avec ce sujet. Il se retire des délibérations et n'exerce pas son droit de vote.

2021-12-383

ATTENDU la correspondance de l'Association des producteurs de canneberges du Québec (APCQ) reçue par courriel le 17 novembre 2021 demandant l'appui de la MRC dans son projet d'étude des services écohydrologiques des agrosystèmes;

ATTENDU QUE ce projet vise à comparer les services écohydrologiques fournis par les cannebergières et différents milieux naturels dans l'optique d'optimiser l'aménagement des fermes afin d'optimiser les services écohydrologiques dans la région;

ATTENDU QUE l'APCQ sollicite la MRC à titre de partenaire du projet pour un montant maximum de 10 000 \$ par année pour une durée de cinq ans, montant appelé à diminuer chaque année au fur et à mesure que le projet progresse;

ATTENDU QUE l'Association souhaite dans un premier temps obtenir une résolution de la MRC appuyant le bien-fondé du projet et, dans un deuxième temps, une confirmation d'engagement financier de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC constate le bien-fondé du projet, mais qu'elle n'est pas en mesure de confirmer un engagement financier de la MRC dans le cadre du projet tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

DE CONFIRMER le bien-fondé du projet;

DE REFUSER un engagement financier de la MRC dans le cadre du projet tel que présenté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

3.7 Fonds COVID – Autorisation

2021-12-384

ATTENDU l'aide Covid-19 aux MRC accordée à l'ensemble des MRC et aux agglomérations exerçant des compétences de MRC afin de les aider à supporter les coûts supplémentaires occasionnés par la pandémie, tout en leur permettant de réaliser des initiatives visant à améliorer ou à développer leurs outils informatiques;

ATTENDU le document préparé par le directeur général adjoint, proposant une liste des dépenses et scénarios d'engagement possible dans le cadre de l'aide Covid-19 reçue;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER l'affectation des dépenses retenues, dans le cadre de l'aide Covid-19, pour une somme totalisant 449 333,96 \$ à laquelle s'additionnera une facture de décembre 2021 de la firme Blouin Tardif, architectes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Ressources humaines

4.1 Politique de prévention et de contrôle du harcèlement psychologique et sexuel au travail et de traitement des plaintes – Adoption

2021-12-385

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro C.A.-08-11-11373, le comité administratif de la MRC a adopté la Politique relative à la prévention et au contrôle du harcèlement psychologique et sexuel au travail et au traitement des plaintes;

ATTENDU les différentes réformes de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* touchant notamment la politique de harcèlement en milieu de travail;

ATTENDU QU'une mise à niveau doit être faite dans le but de respecter la nouvelle législation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'ADOPTER la Politique de prévention et de contrôle du harcèlement psychologique et sexuel au travail et de traitement des plaintes, effective en date du 8 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Aménagement du territoire – Démission – Dépôt

2021-12-386

ATTENDU la démission de M Carl Plante, aménagiste, en date du 16 novembre 2021, effective le 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission de M. Carl Plante, aménagiste, effective le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Inspecteur en urbanisme – Embauche – Autorisation

2021-12-387

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-10-299 adoptée le 20 octobre 2021 par le comité administratif autorisant l'ouverture d'un poste d'inspecteur en urbanisme, poste permanent à temps plein;

ATTENDU QUE le titulaire de ce poste assure le service d'inspection dans le cadre d'une entente intermunicipale et qu'une nouvelle entente devra être conclue ultérieurement avec les municipalités participantes;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M. Aldric Herbert Ntsandi-Akendengue à titre d'inspecteur en urbanisme, poste permanent à temps plein, avec entrée en fonction le 10 janvier 2022, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail;

DE PRENDRE ACTE qu'une nouvelle entente devra être conclue ultérieurement avec les municipalités participantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Conseiller aux entreprises – Embauche – Autorisation

2021-12-388

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 29 septembre 2021, a adopté la résolution numéro 2021-09-275 autorisant l'ouverture d'un poste de conseiller en développement économique, poste permanent à temps plein;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU QU'il y a lieu de renommer le poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Boissonneault, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M. Pierre-Marc Choinière à titre de conseiller aux entreprises, poste permanent à temps plein, avec entrée en fonction le 10 janvier 2022, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Service de développement du territoire – Poste de direction – Embauche – Autorisation

2021-12-389

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC, lors de la séance tenue le 5 octobre 2021, a adopté la résolution numéro CA-2021-10-132 autorisant l'ouverture d'un poste de direction au service du développement économique, poste-cadre permanent à temps plein;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M. Pascal Morin à titre directeur du service de développement du territoire, poste-cadre permanent à temps plein, avec entrée en fonction le 8 décembre 2021, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Service du développement du territoire – Ouverture de poste – Autorisation

2021-12-390

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 8 décembre 2021, a adopté la résolution numéro 2021-12-389 autorisant l'embauche de M. Pascal Morin à titre de directeur du service de développement du territoire;

ATTENDU QUE M. Morin occupait le poste de conseiller en entrepreneuriat au sein du service;

ATTENDU QUE ce poste doit être pourvu dans les meilleurs délais;

ATTENDU QU'il y a lieu de renommer le poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de conseiller aux entreprises, poste permanent à temps plein.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 Conseiller aux entreprises – Embauche – Autorisation

2021-12-391

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 8 décembre 2021, a adopté la résolution numéro 2021-12-390 autorisant l'ouverture d'un poste de conseiller aux entreprises, poste permanent à temps plein;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M. Jérémie Tremblay à titre de conseiller aux entreprises, poste permanent à temps plein, avec entrée en fonction le 10 janvier 2022, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 Service de l'ingénierie – Démission – Dépôt

2021-12-392

ATTENDU la démission de M Alain Cayer, ingénieur civil sénior, en date du 29 novembre 2021, effective le 17 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission de M Alain Cayer, ingénieur civil sénior, effective le 17 décembre 2021.

Les représentants des villes de Plessisville et de Princeville et des municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes et de Saint-Ferdinand ne participent pas aux délibérations du conseil qui ont trait au Service d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 Service de l'ingénierie – Ouverture de poste – Autorisation

2021-12-393

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 8 décembre 2021, a adopté la résolution numéro 2021-12-392 prenant acte de la démission d'un ingénieur civil sénior;

ATTENDU QUE ce poste doit être pourvu dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste d'ingénieur civil, poste permanent à temps plein;

D'AUTORISER le directeur du service d'ingénierie à former le comité de sélection, lequel sera composé notamment de M. Gervais Pellerin;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année 2022 – Ingénierie.

Les représentants des villes de Plessisville et de Princeville et des municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes et de Saint-Ferdinand ne participent pas aux délibérations du conseil qui ont trait au Service d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.10 Service de l'ingénierie – Ouverture de poste – Autorisation

2021-12-394

ATTENDU QU'à la suite d'un échange de courriels en novembre 2021 entre les membres du service de l'ingénierie concernant la planification des travaux à venir, il s'avère que l'embauche d'un ingénieur civil supplémentaire est nécessaire afin de réaliser les travaux dans les délais prévus et afin d'équilibrer la charge de travail des membres de l'équipe du service de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste d'ingénieur civil, poste permanent à temps plein;

D'AUTORISER le directeur du service de l'ingénierie à former le comité de sélection, lequel sera composé notamment de M. Gervais Pellerin;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année 2022 – Ingénierie.

Les représentants des villes de Plessisville et de Princeville et des municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes et de Saint-Ferdinand ne participent pas aux délibérations du conseil qui ont trait au service de l'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Correspondance

5.1. Ministère de la Sécurité publique – Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec

6. Divers

6.1 Entente intermunicipale relative à l'inspection municipale – Signature – Autorisation

2021-12-395

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à l'inspection municipale intervenue le 20 juin 2012 entre la MRC et les municipalités d'Inverness, de Saint-Pierre-Baptiste, de Sainte-Sophie-d'Halifax et de Villeroy;

ATTENDU QUE la municipalité de Villeroy s'est retirée de ladite entente à compter du 20 juin 2021, et ce, par l'adoption de la résolution de son conseil numéro 21-02-036;

ATTENDU QUE les modalités de facturation de l'entente ont été modifiées à la suite du retrait de Villeroy;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une nouvelle entente intermunicipale relative à l'inspection municipale jusqu'au 31 décembre 2022 avec les municipalités d'Inverness, de Saint-Pierre-Baptiste, de Sainte-Sophie-d'Halifax, et ce, rétroactivement au 20 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Christian Daigle, il est résolu :

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer une entente intermunicipale relative à l'inspection municipale jusqu'au 31 décembre 2022 entre la MRC et les municipalités d'Inverness, de Saint-Pierre-Baptiste et de Sainte-Sophie-d'Halifax, et ce, rétroactivement au 20 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Période de questions

Aucune question.

8. Levée de la séance

2021-12-396

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu que la séance soit levée à 16 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Fortier, préfet

Raphaël Teyssier, secrétaire-trésorier